

CONDITIONS GENERALES DE VENTE STRATUS 2026

Applicables aux prestations STRATUS

Les présentes Conditions Générales de Vente sont téléchargeables sur le site internet www.stratus.fr ou peuvent être obtenues sur simple demande.

Article 1 – Le Client

Est considérée comme « **Client** » toute personne physique ou morale achetant pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, une (des) prestation(s) technique(s), graphique(s) et/ou de conseil telle que définie(s) ci-après, proposée(s) par Stratus.

Article 2 - Les Prestations

On entend par « **Prestation(s)** », la ou les Prestation(s) technique(s), graphique(s) et/ou de conseil fournie(s) par Stratus au Client.

2.1 Les Prestations techniques consistent à mettre à la disposition du Client, pendant la durée convenue dans le Contrat, un « **Dispositif** » de type enseigne, pérenne ou temporaire, constitué de toute inscription, forme ou image apposée, réalisée sur un ou plusieurs sites du Client et se rapportant à l'activité qui y est exercée.

Les Prestations techniques pourront notamment être réalisées sur les supports suivants : toile imprimée, adhésif imprimé, ou tout autre support défini d'un commun accord entre Stratus et le Client (ci-après les « **Supports** »).

On entend par « **Enseigne Temporaire** » (i) tout Dispositif qui signale des manifestations exceptionnelles à caractère culturel ou touristique, ou des opérations exceptionnelles de moins de trois (3) mois, ou (ii) tout Dispositif installé pour plus de trois (3) mois lorsqu'il signale des travaux publics ou des opérations immobilières de lotissement, construction, réhabilitation, location et vente, ainsi que la location ou la vente de fonds de commerce.

On entend par « **Enseigne Pérenne** » tout Dispositif installé de façon durable, signalant une activité qui s'exerce sur le lieu même où il est apposé, et qui ne répond pas aux critères des Enseignes Temporaires définis ci-dessus.

2.2 Les Prestations graphiques consistent en la création d'un visuel, ainsi qu'en la conception des fichiers techniques nécessaires à son exécution. Elles sont réalisées sur la base d'un brief détaillé fourni par le Client ou sur des intentions créatives données par le Client.

2.3 Les Prestations de conseil consistent en toutes études techniques, graphiques, réglementaires, budgétaires devant permettre au Client d'appréhender son projet sous tous les aspects.

2.4. On entend par « **Créations** » tous les visuels, illustrations, et tous types de créations graphiques spécifiquement réalisés par Stratus à la demande du Client dans le cadre du Contrat, à l'exclusion des éléments préexistants ou sous licence tierce.

Article 3 – le Contrat

3.1 La souscription d'une commande (la « **Commande** ») est matérialisée pour tout Client par la signature d'un contrat (le « **Contrat** ») comportant les présentes Conditions Générales, la Charte Ethique du Groupe JCDecaux, en particulier en ce qui concerne les règles et engagements anti-corruption qui y sont visés, ainsi que le devis réalisé par Stratus et signé par le Client. Les conditions générales d'achat des Clients sont inopposables à Stratus.

3.2 Le devis mentionnera obligatoirement :

- le nom et l'adresse précis du Client pour le compte duquel la Commande est exécutée, ainsi que l'adresse pour l'envoi de la (des) facture(s),
- la période et le lieu d'exposition du Dispositif le cas échéant,
- le prix
- la mention suivante dans l'hypothèse où le Client a commandé des Créations à Stratus « *Le prix indiqué inclut le prix de la cession des droits de propriété intellectuelle conformément à l'article 7.3 des CGV* »
- les conditions de facturation et de règlement.

3.3 Le Contrat ne sera valablement conclu qu'une fois signé par Stratus et le Client. Par conséquent, l'absence de retour par le Client d'un des originaux du Contrat dûment paraphé et signé dans les dix (10) jours ouvrés suivant sa réception, peut entraîner, de plein droit et à l'initiative de Stratus, la déchéance des termes précédemment négociés avec Stratus. L'absence de signature par le Client du Contrat ne peut en aucun cas être reprochée à Stratus. Par ailleurs, Stratus ne doit en aucun cas subir quelque préjudice que ce soit de ce fait.

Article 4 – Emplacement des Dispositifs

4.1 Le Client garantit expressément Stratus qu'il dispose de l'intégralité des droits et autorisations nécessaires pour procéder à l'installation du Dispositif sur le lieu d'exposition visé dans la Commande (l'**Emplacement**). À cet effet, le Client déclare être, pour l'Emplacement en question :

- propriétaire de l'Emplacement, ou
- locataire de l'Emplacement et à ce titre déclare avoir obtenu l'accord écrit préalable du propriétaire pour installer le Dispositif, ou
- futur occupant de l'Emplacement et à ce titre déclare avoir obtenu l'accord écrit préalable du propriétaire pour installer le Dispositif.

Le Client s'engage à fournir, sur simple demande de Stratus, tout justificatif attestant de l'une des situations susmentionnées.

4.2 Le Client sera tenu de garantir Stratus contre toute réclamation, action ou indemnisation résultant d'un Dispositif non autorisé ou contraire aux droits dont il prétend disposer. Les parties au Contrat (les « **Parties** ») reconnaissent expressément que le respect de la présente clause est essentiel à la validité du Contrat et que tout manquement à ces obligations pourra entraîner la résiliation du Contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par Stratus.

4.3 Le Client garantit que les espaces concernés (façade, sol, mur, plafond, etc.) sont aptes à recevoir l'installation du Dispositif.

4.4 Le Client garantit un accès libre à Stratus sur l'Emplacement afin de permettre l'installation du Dispositif.

Article 5 – Matériel, installation et réception

5.1 Le Client reconnaît que le Dispositif est conçu et fabriqué spécialement pour le Contrat.

5.2 En cas de fourniture d'une Prestation technique, le Client doit, le cas échéant, impérativement transmettre la maquette du visuel du Dispositif dans les délais précisés dans le devis. En cas de fourniture d'une Prestation graphique, le Client s'engage à valider le bon à tirer dans les délais précisés dans le devis.

5.3 La date d'installation du Dispositif et la date de remise des livrables stipulées dans la Commande constitueront le point de départ de la facturation, même si le Client n'a pas transmis la maquette du visuel ou validé le bon à tirer dans le délai impératif visé à l'article 5.2 ci-dessus.

Le retard ou le défaut de transmission de la maquette du visuel, ainsi que le retard dans la validation du bon à tirer ne pourront en aucun cas modifier les conditions du Contrat, spécialement en ce qui concerne la durée d'exposition du Dispositif. La Commande sera intégralement due et facturée pour la durée initialement convenue, quelle que soit la durée effective d'exposition, quand bien même le Dispositif ne pourrait être positionné.

5.4 L'installation du Dispositif devra être conforme au descriptif technique annexé à la Commande et validé par les Parties au Contrat.

5.5 Stratus effectuera ou fera effectuer les travaux nécessaires à l'installation du Dispositif objet du Contrat.

5.6 Le Dispositif et son Support, tout comme les éléments graphiques, techniques, règlementaires et budgétaires restent la propriété exclusive de Stratus, sauf disposition contraire expressément stipulée dans le devis concernant des Créations commandées et cédées au Client en vertu de l'article 7.3. Cette clause demeure applicable à l'expiration du Contrat. Par ailleurs, le Client est autorisé à conserver, à des fins de documentation ou de communication interne non commerciale, une copie des visuels de Stratus utilisés dans le Dispositif. Cette autorisation ne constitue pas une cession de droits.

5.7 Lorsque les dates de pose prévues dans le Contrat coïncident avec un jour férié ou un jour de fin de semaine (samedi ou dimanche), des frais supplémentaires seront facturés au Client. Des frais supplémentaires seront également facturés au Client en cas de pose sur des horaires de nuit.

5.8 Au cas où la pose n'aurait pas pu être effectuée à la date prévue, pour des raisons non-imputables à Stratus, cette pose sera retardée dans l'attente de conditions favorables, sans entraîner la responsabilité de Stratus.

A ce titre, en cas de conditions météorologiques défavorables à la pose engendrant des risques de sécurité ou de tenue des matériaux, Stratus pourra décaler, sans pénalité ou frais supplémentaire, la date d'installation du Dispositif jusqu'à ce que les conditions le permettent. De même, le Client reconnaît être informé et accepte qu'en cas de fort vent (plus de 80 km/h), le Dispositif puisse le cas échéant être affalé par mesure de sécurité.

Pour les Dispositifs réalisés sur des Supports en adhésif imprimé, la date d'installation pourra être reportée par Stratus, sans pénalité ou frais supplémentaire, en cas de pluie et/ou température sur la face de l'immeuble où doit être installé ledit Dispositif, supérieure à 25° ou inférieure à 10°.

5.9 Stratus ne saurait être tenu responsable dans le cas où la mise à disposition d'équipements par un tiers sous-traitant du Client (notamment palissade, échafaudage, etc.), nécessaires à l'installation du Dispositif, entraînerait un report de la date d'installation.

5.10 Le Client devra formuler par écrit, toute réclamation portant sur des vices apparents ou sur la non-conformité du (des) Dispositif(s) et du (des) livrable(s) livré(s), soit par la consignation de réserves sur le bon de livraison dans le cas d'une Prestation technique, soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la date d'installation du (des) Dispositif(s) ou de la date de remise des livrables. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées. Le Client devra laisser à Stratus toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices, et le cas échéant, pour y porter remède.

A défaut de réclamation dans le délai applicable et les formes prescrites, le Client sera réputé avoir accepté sans réserve le Dispositif et/ou le livrable.

Article 6 - Entretien et taxes

6.1 Sauf mention expresse dans le devis, l'entretien du Dispositif n'est pas à la charge de Stratus. Le Client assume l'entièvre responsabilité de la maintenance ainsi que des réparations nécessaires pour maintenir la qualité et l'intégrité du Dispositif.

6.2 Stratus ne pourra être tenue responsable des dégradations subies par le Dispositif après son installation. Ainsi, en cas de dégradation affectant l'intégrité, la visibilité ou la performance du Dispositif, quelle qu'en soit l'origine (notamment, mais sans que cette liste ne soit limitative, une dégradation liée aux conditions extérieures, aux actes de tiers ou à des événements exceptionnels), le Client renonce expressément à tout recours contre Stratus.

6.3 Le Client pourra demander à Stratus, sur devis, un changement du Support du Dispositif en cas de dégradation. Dans le cas où un anti-graffiti est prévu dans la Commande, Stratus n'est soumis à aucune garantie de résultat.

6.4 Les éventuels taxes sur la publicité, droits de voirie ou taxes équivalentes applicables, sont à la charge du Client. Ces taxes et droits sont déclarés par Stratus et directement facturés par les organismes collecteurs au Client.

6.5 De même, toute augmentation en cours de Contrat des taxes et/ou droits visés à l'article 6.4, comme toute nouvelle taxe et/ou tout nouvel impôt, sera à la charge du Client.

Article 7 - Propriété Intellectuelle

7.1 Le Client certifie posséder tous droits de propriété intellectuelle sur les éléments verbaux et/ou figuratifs ou la charte graphique qu'il fournit à Stratus et tels que représentés sur le Dispositif et se porte garant vis-à-vis de Stratus afin que celle-ci ne puisse être inquiétée à ce sujet. À défaut, il garantit avoir obtenu toutes les autorisations et accords nécessaires de la part de tiers (notamment le droit à l'image des personnes) pour que Stratus puisse remplir ses obligations découlant des présentes. Ainsi, le Client garantit Stratus contre toute réclamation et/ou revendication de tiers relative à des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l'image de tiers. Le Client s'engage à indemniser Stratus de tous les dommages-intérêts, frais de procédure, frais d'avocat ou de conseil, amendes, pénalités, indemnités qui pourraient être mis à la charge de Stratus résultant de telles réclamations et/ou revendications.

7.2 Stratus est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au Dispositif, au Support, aux éléments graphiques, techniques réglementaires et budgétaires. Tous les concepts ou idées proposés par Stratus dans le cadre de l'exécution du Contrat restent la propriété exclusive de Stratus. Le Client s'interdit de modifier ou reproduire le Dispositif, le Support, et/ou les éléments graphiques, techniques réglementaires et budgétaires, sauf convention contraire expresse avec Stratus.

7.3 Dans l'hypothèse où le Client commande des Créations, Stratus cède au Client l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés à ces Créations, à compter du jour de leur livraison. Cette cession comprend :

- Le droit de reproduction, en tout ou partie, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, notamment papier, numérique, audiovisuel, multimédia, internet et mobile ;
- Le droit de représentation, par tous moyens de diffusion ou de communication au public, notamment par affichage, télévision, internet, exposition publique ou privée ;
- Le droit d'adaptation, de modification, de traduction, de mise à jour, d'arrangement ou de toute autre transformation ;
- Le droit d'utilisation, d'exploitation, de commercialisation directe ou indirecte, à titre gratuit ou onéreux, y compris sous forme de sous-licences ;
- Le droit de distribuer, prêter, louer, céder ou transférer à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, les droits cédés.

Il est expressément convenu que Stratus conservera la faculté d'exploiter les Créations pour les besoins de l'exécution du Contrat.

La présente cession est consentie pour le monde entier pour toute la durée légale des droits de propriété industrielle et intellectuelle telle que prévue par la législation française, et pour tous les modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour. La cession est effectuée en contrepartie du prix global et forfaitaire stipulé au devis, ce prix incluant expressément la rémunération des droits de propriété intellectuelle et industrielle ainsi cédés.

Stratus garantit être titulaire des droits sur les Créations et avoir, le cas échéant, obtenu les autorisations nécessaires à ladite cession. Elle garantit le Client contre toute revendication de tiers à ce titre.

7.4 Stratus est autorisée par le Client à reproduire et/ou représenter pour les besoins de l'exécution du Contrat, les éléments représentés sur le Dispositif protégés par un droit de propriété industrielle, artistique et/ou littéraire (notamment le(s) logo(s) et/ou la (les) marque(s) du Client) sur tout produit de l'imprimerie (revue, magazine, « leaflets », argumentaires, plaquettes, etc.), ainsi que sur tout support magnétique, analogique ou numérique, chargement sur disque dur ou en mémoire vive, affichage sur écran, affichage sur l'Internet, stockage en mémoire vive ou sur disque dur, passage de la transmission de l'œuvre numérisée, scannérisation. Le Client informera Stratus de toute limitation dont aurait pu faire l'objet les droits dont il est titulaire et qui, en conséquence, limiterait en durée et en portée le droit pour Stratus d'exploiter les éléments représentés sur le Dispositif. Il est entendu que cette autorisation est donnée à Stratus pour le monde entier et pour une durée de vingt-cinq (25) ans.

7.5 Toute reproduction ou utilisation par le Client du Dispositif, de ses maquettes ou projets, en-dehors du champ contractuel et sans droits expressément cédés, est interdite.

Article 8 - Responsabilité du Client

8.1 L'ensemble des contenus fournis par le Client et apposés sur les Dispositifs relèvent de la seule et exclusive responsabilité du Client qui répond de leur conformité à l'ensemble de la réglementation et législation s'y appliquant.

Le Client garantit totalement Stratus contre tout recours par un tiers qui s'estimerait lésé à quelque titre que ce soit par un contenu. Cette garantie s'applique à tous dommages et intérêts et frais de quelque nature que ce soit (notamment les frais de justice, honoraires d'avocats et de suppression éventuelle de la publicité, etc.), résultant du recours du tiers lésé. Par ailleurs, le prix de la Commande restera intégralement dû par le Client.

8.2 Stratus se réserve la faculté de refuser ou de cesser d'afficher des contenus (i) lorsque lesdits contenus sont contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, et/ou à toute réglementation, (ii) en application d'une décision émanant d'une collectivité publique, d'une administration, de quelque organisme habilité ou d'une décision de justice, ou (iii) dans le cas où les contenus pourraient, de quelque manière que ce soit, avoir pour conséquence un préjudice matériel et/ou moral pour elle-même ou pour le groupe auquel elle appartient, ou tout tiers.

Ce refus ne constitue pas une rupture de Contrat à l'initiative de Stratus et le Client ne peut de ce fait se prévaloir d'aucun préjudice ; il ne sera donc pas dispensé du paiement de la Commande et aura de plus à supporter les éventuels frais de suppression de ladite Commande.

8.3 Dans le cas où le Client ne livrerait pas un contenu conforme et/ou dans les délais impartis définis dans le devis, la date de début de la Commande pourrait être décalée jusqu'à obtention d'un contenu conforme. Le retard ainsi généré dans l'installation du Dispositif ne pourra être imputé à Stratus.

8.4 Stratus pourra demander à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (A.R.P.P.), préalablement à une décision d'acceptation ou de refus d'un contenu, un avis à caractère purement consultatif n'engageant pas sa responsabilité, après en avoir préalablement informé le Client.

Article 9 - Conditions suspensives

9.1 Sauf à ce qu'il soit propriétaire de l'Emplacement, le Client s'assurera d'obtenir l'approbation écrite du propriétaire de l'Emplacement.

9.2 Le Dispositif sera soumis pour validation par Stratus aux autorités compétentes. En cas de refus par les autorités compétentes, les Parties chercheront une solution alternative satisfaisante pour les deux Parties. En cas d'échec le Contrat est considéré comme annulé dans les mêmes conditions qu'à l'article 12.5 ci-dessous.

Article 10 - Facturation, délais et modalités de paiement

10.1 Les factures sont émises au nom du Client et sont établies :

- pour les Prestations techniques : à la réception du Dispositif par le Client ;
- pour les Prestations graphiques et les Prestations de conseil : à la remise des livrables.

Le règlement des factures sera effectué au plus tard le 25 du mois suivant le mois d'émission de la facture Stratus.

10.2 Stratus se réserve le droit de demander un acompte lors de la souscription d'une Commande à tout Client. Les éventuelles factures d'acompte seront réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture Stratus.

10.3 Le règlement pourra être effectué par prélèvement ou virement bancaire.

10.4 Stratus accorde un escompte d'un pourcent (1 %) du montant TTC de la facture pour paiement dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa date d'émission.

Article 11 - Défaut de paiement/ Clause résolutoire

11.1 Les sommes facturées non-payées à leur date d'exigibilité portent de plein droit intérêt à un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, tous frais de recouvrement légaux étant à la charge du Client.

11.2 Conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire d'un montant de quarante (40) euros pour frais de recouvrement pourra également être appliquée en cas de défaut de paiement, étant précisé que Stratus pourra solliciter une indemnisation complémentaire sur justificatifs dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce montant.

11.3 A défaut de paiement de toute somme due au titre du Contrat quinze (15) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, Stratus pourra résilier le Contrat de plein droit et sans indemnité due au Client, sans préjudice d'une part, du recouvrement, par tous moyens légaux, de la (des) somme(s) impayée(s), augmentée(s) des intérêts légaux susvisés et d'autre part, du paiement par le Client, à titre de clause pénale, d'une somme égale à trente-cinq pour cent (35%) des sommes dues depuis la date de résiliation jusqu'à la date d'échéance du Contrat.

Article 12 - Modification en cours d'exploitation / Annulation

12.1 Le Client pourra demander, à ses frais, une modification partielle ou totale du Dispositif, sous réserve des contraintes techniques et de l'accord préalable et exprès de Stratus, éventuellement du propriétaire de l'Emplacement et de toutes autorités administratives concernées (ville, syndicat de communes, concédant...).

Stratus informera le Client dans les meilleurs délais de la faisabilité ou non des modifications demandées.

12.2 Toute modification éventuelle devra être réalisée exclusivement par Stratus ou par ses sous-traitants. Elle donnera lieu :

- à une facturation forfaitaire, ou
- à une révision du prix tenant compte de l'ensemble des modifications à effectuer et de leurs conséquences, ou
- à l'établissement d'un nouveau Contrat.

12.3 En cas de (i) mise à disposition par le Client d'un Support différent de ce qui est prévu dans le devis ou (ii) de tout autre aléa non prévisible par Stratus au moment de l'établissement du devis, les plus-values nécessaires à l'adaptation feront l'objet d'un devis complémentaire. A l'inverse, les éventuelles moins-values seront répercutées au Client.

12.4 Si, pour quelque raison que ce soit, le Client décide d'annuler la Commande, il sera redevable des frais et dépenses déjà engagés par Stratus à la date de réception de la demande d'annulation.

12.5 En outre, Stratus, sur la requête du propriétaire éventuel, d'un voisin, d'un tiers intéressé ou d'une autorité administrative ou judiciaire, peut déposer à tout moment tout Dispositif susceptible de porter atteinte à leurs intérêts et/ou à la réglementation (notamment par l'illustration, le texte, la présentation). Dans ce cas, Stratus ne pourra être tenu pour responsable et le Client n'aura droit à aucune indemnité.

Article 13 - Données à caractère personnel

Chaque Partie peut être amenée à traiter des données à caractère personnel concernant l'autre Partie (s'il s'agit d'une personne physique) ou des membres du personnel, représentants légaux, mandataires sociaux, dirigeants ou autres contacts personnes physiques de l'autre Partie (collectivement les « **Contacts** » d'une Partie), à des fins de gestion de la relation commerciale et du Contrat.

Chaque Partie agit dans ce cadre en qualité de responsable de traitement indépendant et s'engage à traiter les données à caractère personnel des Contacts de l'autre Partie dans le respect de la réglementation applicable, notamment le Règlement Général pour la Protection des Données et la Loi Informatique et Libertés. A ce titre, chaque Partie s'engage notamment à ne traiter que les données nécessaires pour les finalités poursuivies, à ne pas les utiliser pour des finalités distinctes, notamment commerciales, à les conserver de manière sécurisée et à les supprimer dans un délai raisonnable à l'issue de la relation.

Chaque Partie s'engage à mettre à disposition de l'autre Partie et/ou des Contacts de l'autre Partie, les informations relatives au traitement de leurs données à caractère personnel qu'elle effectue au titre du présent article et aux droits dont elles bénéficient.

Tout traitement de données à caractère personnel qui serait effectué par une des Parties en qualité de responsable de traitement conjoint ou en qualité de sous-traitant de l'autre Partie devra faire l'objet d'un accord de traitement de données à caractère personnel distinct.

Article 14 – Sous-traitance des Prestations

Stratus peut être amenée à sous-traiter ou faire appel à des prestataires pour réaliser tout ou partie des Prestations commandées. Stratus se réserve le droit de travailler avec les sous-traitants indépendants de son choix. Stratus demeure seule responsable de l'exécution des Prestations et seule interlocutrice du Client.

Article 15 - Transfert et Changement de contrôle

Le Client ne pourra en aucun cas transférer ses droits et/ou obligations tels que découlant du Contrat, sans l'accord écrit et préalable de Stratus.

De même, toute cession d'actions ou de parts sociales entraînant un changement de contrôle du Client, ou toute cession de son fonds de commerce, devra être préalablement notifiée à Stratus, et ne lui sera opposable que dans la mesure où le cédant sera tenu personnellement et solidairement avec le cessionnaire, au paiement de toute somme due ou à devoir à Stratus.

Stratus pourra librement transférer tout ou partie de ses droits et/ou obligations au titre du Contrat, par quelque moyen que ce soit, à toute société du groupe JCDecaux.

Article 16 – Droit applicable - Juridiction

Les Parties sont convenues de soumettre le Contrat aux dispositions du droit français.

Tout litige relatif à l'existence, la validité, l'exécution ou les suites du Contrat, sera soumis au Tribunal des Activités Economiques de Nanterre, auquel les Parties font attribution de juridiction.

Article 17 – Modifications

Toutes adjonctions, ratures, modifications et/ou suppressions portées sur les présentes Conditions Générales de Vente qui n'auraient pas été préalablement acceptées par écrit par Stratus, lui sont inopposables.

Article 18 – Convention de preuve et signature électronique

Sauf spécificité précisée par une mention particulière et à moins qu'une preuve contraire ne soit présentée, le Client reconnaît expressément que les Contrats signés et échangés sous format électronique ainsi que les courriers, documents et autres écrits électroniques échangés dans le cadre de la négociation et de l'exécution d'un Contrat conclu avec Stratus sont des écrits électroniques au sens des articles 1365 et suivants du Code civil et constituent des documents originaux ayant la même valeur et la même force probante qu'un écrit papier. Ils prévalent également sur tout autre écrit à contenu identique (y inclus date) ; valent preuve entre Stratus et le Client du support et du contenu qu'ils représentent ; justifient les conséquences et les opérations pouvant en découler ; sont admissibles comme preuve devant les tribunaux compétents.

Le Contrat pourra, d'un commun accord entre les Parties, être signé sur support électronique par le biais d'un dispositif de signature électronique conforme aux dispositions de l'article 1367 du Code civil. Le cas échéant, les Parties reconnaissent à cette signature la même valeur que leur signature manuscrite. En cas de signature électronique, le paraphe des pages ne sera pas requis.

Article 19 – Anti-corruption

Le Client reconnaît l'impératif absolu de se conformer rigoureusement à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables, relatives à la prévention de la corruption, du trafic d'influence, des conflits d'intérêts et du blanchiment d'argent.

Le Client s'engage à mettre tout en œuvre afin de prévenir toute violation de la réglementation et à instaurer des politiques et procédures internes appropriées visant à assurer une conformité constante tout au long de la durée du Contrat.

Il est expressément stipulé que le Client s'interdit formellement d'initier, tolérer ou encourager directement ou indirectement des actes de corruption, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts ou de blanchiment d'argent dans le cadre de ses activités, et notamment en relation avec l'exécution du Contrat.

En cas de constatation ou de suspicion d'activités contraires à ces obligations et à la réglementation, le Client s'engage à en informer immédiatement Stratus.

Stratus pourra également résilier le Contrat dans les mêmes conditions si elle a des doutes raisonnables quant à la violation des dispositions relatives aux réglementations applicables en matière de crimes économiques et de sanctions internationales.

Le Client garantit qu'aucun de ses dirigeants et/ou actionnaires ne fait partie des listes de personnes morales ou physiques placées sous sanctions financières et/ou pénales, en France et à l'étranger à la date de la conclusion du Contrat.

Cet article constitue une condition essentielle et déterminante de l'engagement de Stratus de conclure le Contrat.

Article 20 – Confidentialité

20.1 Toutes les informations, documents, et concepts (ci-après « **Informations confidentielles** ») communiqués par Stratus au Client dans le cadre de l'exécution ou la préparation du Contrat seront considérés comme confidentiels. Sont ainsi notamment considérés comme Informations confidentielles les créations graphiques, procédés techniques, méthodes de conception et tout savoir-faire, y compris ceux protégés par un droit d'auteur ou relevant du secret des affaires.

Le Client s'engage pendant la durée du Contrat et pendant deux (2) ans à compter du terme du Contrat, à ce que les Informations confidentielles :

- (a) soient protégées et gardées strictement confidentielles de sorte que lesdites Informations confidentielles ne soient ni divulguées, ni susceptibles d'être divulguées, soit directement, soit indirectement à tous tiers ;
- (b) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, à d'autres fins que celles spécifiées dans le présent accord, sans l'autorisation écrite préalable de Stratus.

20.2 Il est expressément convenu que la divulgation par Stratus au Client d'Informations confidentielles au titre du Contrat ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant au Client de manière expresse ou implicite :

- un droit quelconque sur le savoir-faire, les matières, les inventions, les procédés, les découvertes ou tout autre élément protégeable auxquels se rapportent lesdites Informations confidentielles ;
- un droit d'usage quelconque sur les informations et les données auxquelles se rapportent lesdites Informations confidentielles.

Article 21 – Communication

Sauf mention contraire écrite, le Client autorise Stratus à communiquer sur les Prestations réalisées à des fins de communication institutionnelle, commerciale et de promotion de son savoir-faire. Le Client autorise donc expressément Stratus à reproduire, représenter et mentionner les Prestations en tout ou partie (i) sur tous supports de communication, imprimés ou numériques, notamment site internet, intranet, réseaux sociaux professionnels ou grand public, newsletters, plaquettes commerciales, dossiers de presse, books de référence, présentations commerciales et appels d'offres, (ii) lors d'interventions publiques ou privées, salons professionnels, conférences, séminaires, formations ou dans le cadre d'enseignements professionnels et (iii) sous toutes formes. Cette autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de vingt-cinq (25) ans à compter de la livraison des Prestations.